SPORTS

FOOTBALL - ASSOCIATION

LA RENCONTRE NIMES-O. LILLOIS

Dimanche, à 15 heures, le Stade Victor Bouquey sera le théâtre d'une rencontre importante du championnat professionnel.

C'est d'ailleurs l'avant-dernier match de cette compétition que les « Dogues » joueront sur leur terrain.

Le jeu des Nimois est très scientifique, fait de passes très courtes. Les deux intérieurs Cheyne et Wilson fournissent un jeu de toute beauté qui font l'admiration des foules.

De son côté, l'Olympique Lillois, qui sait combien est importante pour son classement, la partie engagée, mettra sur pied sa meilleure formation.

Nous reverrons avec plaisir au centre de la ligne d'avants, Barrett.

En raison de l'affluence prévue, il est prudent de retenir ses places :

Café de la Paix, Grand' Place, Lille; Au Bas Bleu, 34-36, rue de Paris, Lille; Ghestem et Deroubaix, 18, rue Anatole France, Lille; Sagourin, 3, rue d'Armentières; Schellens, 84, rue Jules Guesde, Lille; Meuris, 33, rue Aristote, Lille; Café de l'Entr'acte, Place du Théâtre, Lille; Wallocq, 15, rue du Molinel, Lille; Denève, 5, rue du Marais Lomme.

En application de l'article XII des statuts, le Comité de l'Olympique Lillois a décidé que ce match compterait comme premier match payant pour tous les porteurs de cartes.

LE F. C. DE MULHOUSE AU STADE A. PROUVOST

Le Stade Amédée Prouvost sera certainement, dimanche prochain, le rendez-vous de tous les sportifs roubaisiens, qui seront heureux de voir évoluer l'équipe de l'E. A. C., laquelle vient de se qualifier brillamment pour les 1/2 finales de la Coupe de France.

Son adversaire sera de taille, car le F. C. de Mulhouse réalise présentement un sérieux redressement comme en fait foi son dernier match où opposé à l'O. L., leader de la Poule A, il ne s'inclina que de justesse par 2 à 1 après avoir eu longtemps le match en mains.

LE GRAND CHOC IRIS-BOULOGNE

Le 5 mars verra la reprise du Championnat du Nord « Amateurs ».

A cet effet, à 15 heures, aura lieu sur le magnifique ground du Colysée, à Lambersart, le grand choc Iris-Boulogne.

L'Union Sportive Boulonnaise, qui s'est signalée à l'attention des amateurs du ballon rond, en battant cette saison, en Coupe de France, la fameuse équipe professionnelle du Cercle Athlétique de Paris, voudra démontrer aux sportifs que cette victoire n'a pas été une surprise.

D'un autre côté, l'Iris qui profitera de la rentrée de son excellent centre-avant Guy Lefort, aura à cœur de se réhabiliter aux yeux de ses supporters et jouant « at home », mettra tout en œuvre pour obtenir les trois points qui lui seraient précieux.

Ouverture des portes à 14 heures.

R. C. Lensois - Excelsior A. C.

La rencontre de championnat R.C. Roubaix-R.C. Lensois étant reportée à une date ultérieure, le comité du Racing a mis sur pied un match très intéressant qui mettra aux prises le R.C. Lensois H.C. et l'équipe hors championnat de l'Excelsior A.C.

Ce dernier club a incorporé dans son équipe hors championnat la plupart des équipiers 1A de la saison dernière. Cette formation compte des succès sur nombre d'équipes de la région terrienne. Il est inutile de faire ressortir la valeur de l'équipe que les Lensois mettront sur pied.

C'est donc un match très attrayant et bien équilibré qui se déroulera au stade dimanche prochain.

U. S. S. G. T.

Rencontres du 5 mars

GROUPE A

Cercle Lille contre J.G. Fives. — A. S. Bois-Blancs contre J.O. Annœullin.

GROUPE B

Avenir Roubaix contre S.O. Tourcoing.

Avis. — Les clubs qui auraient des joueurs participant aux Championnats du Nord de cross le 12 courant à Fretin, sont priés d'en aviser d'urgence le secrétaire de la Commission de Football, 147, rue d'Arras, à Lille.

Championnat du Pas-de-Calais

Voici les matches du 5 mars :

Groupe A. — C. S. O. Loison contre E. S. Vendin. — I. Carvin-J. S. O. Vendin. — C. A. Loos-U. S. O. Lens. — E. S. Loison-Fraternelle Auby. — S. O. Lens-E. O. Wahagnies. — Coup d'envoi à 15 heures.

Groupe B. — E. S. Vendin contre C. S. O. Loison. — J. S. O. Vendin-I. Carvin. — U. S. O. Lens-C. A. Loos. — J. O. Provin-J. O. Bauvin. — Coup d'envoi à 10 h. 30.

La Commission se réunira le 5 mars, à 9 h. 30, café Sadi Mailly, place du Cantin, à Lens.

RUGBY

L'U. A. INTERGADZ'ARTS DE LILLE, A BRUXELLES

Les Gadz'Arts, dont c'est la première sortie en Belgique, enverront dimanche à Bruxelles leur toute première équipe commandée par Jamet, pour y rencontrer l'excellent « quinze » du Gallia.

Le jeune club universitaire part avec la résolution de défendre courageusement ses couleurs devant les champions de Belgique. Ils sont capables de bien s'y comporter.

BOXE

WESSCHMOET contre DELHAYE, MARTINACHE contre CRION DIMANCHE A SOUS-LE-BOIS

Le C.P. de Sous-le-Bois organisera, dimanche 5 mars, en la salle des fêtes, une nouvelle réunion dont voici le programme:

En six rounds de 2 minutes, Tailliez, d'Ostricourt, rencontrera Famechon, de Sous-le-Bois.

Six grands combats en 10 rounds de 2 minutes : Max Fresko (Ostricourt), 73 kilos, champion polonais, contre Villette, de Sous-le-Bois, 73 kilos. — Wesschmoet (O. M. Ostricourt), rencontrera Delhaye, du C. P. Sous-le-Bois. — Martinache, d'Ostricourt, contre Crion, du C. P. Sous-le-Bois. — Looten, d'Ostricourt, challenger au titre de champion de France, contre Edwards, de Paris, récent vainqueur de Lun Biquet, à Sous-le-Bois. — Demay, contre le Hautmontois Cornut aîné ou le Lillois Vallet.

Le premier combat commencera à 14 h. 30.

UNE BELLE RÉUNION A WIGNEHIES

Le Club Pugilistique Fourmisien organise un second gala, le 5 Mars, salle des Fêtes, à Wignehies.

Ci-dessous le programme. Les combats se disputeront en 4 rounds de 2 minutes.

Elysée (C.P. Fourmisien) contre Piquart (Ardennes) ; Thomas Aîné (C.P. Fourmies) contre Champenois (Ardennes) ; Bertin Aîné (Fourmies) contre Singery (Ardennes) ; Thomas Jeune (C.P. Fourmies) contre Lebrun (Ardennes) ; Deguerre (C. P. Fourmies) contre Theunis (Ardennes), et plusieurs combats préliminaires entre les jeunes éléments du C. P. Fourmisien.

Le premier combat aura lieu à 13 h.

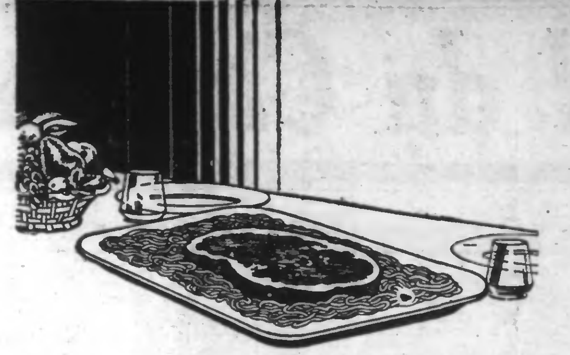

Le plat le plus simple devient un régal

avec ces délicieuses pâtes aux œufs frais

Garnissez un plat avec des pâtes ordinaires et vous ne vous régalerez que médiocrement. Choisissez au contraire des pâtes aux œufs, les bonnes pâtes aux œufs *frais* " Pèr'Lustucru ", ce qui existe de plus fin et de plus savoureux. Quelle différence ! Le plat le plus simple — cette côte de bœuf par exemple — devient alors un régal, digne des meilleures tables. Faites-en l'expérience.

Notez en outre que la marque centenaire "Pèr'Lustucru" récompense ses fidèles clientes par de nombreux et beaux cadeaux. Liste gratuite chez votre fournisseur.

COTE DE BŒUF AU MACARONI

Assaisonnez de sel et poivre une tranche de bœuf d'environ 750 gr. Faites-la cuire au beurre clarifié, dans un sautoir, en la conservant bien rosée, à l'intérieur.

D'antre part, préparez 250 gr. de macaroni " Pèr'Lustucru " à l'italienne (cuit à l'eau salée, égoutté, desséché quelques instants sur le feu en casserole), puis lié de fromage râpé (gruyère ou parmesan par moitié), et de beurre.

Dressez la côte de bœuf sur un plat ovale. Garnissez-la avec le macaroni. Arrosez avec le fond de cuisson de la pièce déglacé d'un peu de vin blanc et mouillé de quelques cuillerées de jus.

LES PATES AUX ŒUFS FRAIS PÈR'LUSTUCRU RÉGALENT ET NOURRISSENT

A. CARTIER-MILLON — GRENOBLE

C'EST WUILLAMY QUI REMPLACERA HUMERY EN FACE DE HEINTZ LE 12 MARS A VALENCIENNES

Nous avons annoncé dernièrement qu'Humery, blessé à la main, devait se reposer un mois et demi avant que d'affronter Heintz.

L'organisateur s'est immédiatement mis en rapport avec plusieurs poids légers de classe mais il n'eut guère de succès, Heintz étant un rude morceau à avaler.

Néanmoins, après divers échanges téléphoniques et télégraphiques, il parvint à obtenir le consentement de Wuillamy, ex-champion de France, actuellement en grande forme.

C'est donc celui que nous avons vu battre nettement le fameux belge Charlier, qui donnera la réplique au Lillois.

Wuillamy vient de se signaler par une série de bonnes performances dont la plus impressionnante est une brillante victoire sur l'espagnol Mico. Or, Mico a battu, il y a plusieurs semaines à Paris, Heintz, mais ce dernier a prétendu avoir été frustré de la décision.

Voilà une magnifique occasion pour le Lillois de démontrer, en battant Wuillamy, vainqueur de Mico, qu'il avait mérité la décision.

Mais Wuillamy l'entendra-t-il de cette façon ?

LE MATCH THIL-TUNERO EST SIGNÉ

Le match-revanche entre Marcel Thil, champion du Monde des poids moyens, et le Cubain Kid Tunero, a été signé hier et aura lieu le 20 mars, au Palais des Sports. Ce combat est prévu en 10 rounds et au poids de 73 k. 500. Le titre de champion du Monde, détenu par Marcel Thil, ne sera pas en jeu.

CYCLISME

U. S. S. G. T.

RÉUNION DU COMITÉ DE L'U.S.S.G.T.

Dimanche, rue de Carvin, 11, à Lille, réunion du Comité de l'U.S.S.G.T. (section cycliste), pour l'élaboration du calendrier de la prochaine saison.

HIPPISME

HIPPODROME DES FLANDRES

Aujourd'hui vendredi, à 14 heures, la Commission examinera sur l'Hippodrome des Flandres, au Croisé-Laroche, les chevaux étrangers en vue de leur qualification.

DIMANCHE

COURSES DU CROISÉ-LAROCHE A 14 HEURES

COURSES A AUTEUIL

PREMIERE COURSE. — 1. Oman (R. Trémeau) ; 2. Coal Master (G. Verzèle). — Gagnant, 10,00 ; pl., 7,00 ; 25,50. — Pas couru : Corysande.

DEUXIEME COURSE. — 1. Lenin (J. Teasdale) ; 2. Pique Nique (H. Gleizes). — Gagnant, 91,50 ; pl., 32,00 ; 32,50. — Pas couru : Fort Mahon, Mon Amour III, Graindorge, About.

TROISIEME COURSE. — 1. Floréador (R. Trémeau) ; 2. Brida (M. Péron). — G., 16,50; pl., 9,50 ; 11,00. — Pas couru : Pricard, Deucalion, Sarzeau, Le Portel, Fort Mahon.

QUATRIEME COURSE. — 1. Diplomate (A. Kalley) ; 2. Va Sans Crainte (R. Trémeau). — Gagn., 12,00 ; pl., 8,50 ; 12,00. — Non placés : Varus II, Jacoby, Mameluck II.

CINQUIEME COURSE. — 1. Esténégro (R. Trémeau) ; 2. Haroun Herleck (A. Chauffour). — Gagn., 17,00 ; pl., 10,00 ; 19,00. — Pas couru : Gaiotrot, Escholier.

SIXIEME COURSE. — Ecurie Mme Chipault gagnante : 1. Rustic (H. Cames), gagn., 21,00 ; pl., 17,50 ; 2. Bulan (R. Petit), pl., 13,00. — Pas couru : Cavalier Seul, Abou, Fantasio IV, Hildebrand, Lenin.

T. S. F.

RADIO P. T. T.-NORD, A LILLE (265 m.). — **Vendredi 3 Mars.** — 8 h. : Retransmission, depuis Paris-P.T.T., de la Revue de la Presse parisienne du matin. — 12 h. 30 : Concert organisé par l'Association de Radiophonie du Nord. Programme : Coups de bandits (Suppé); Les amourettes (Gung'l-Winter); Vieilles chansons françaises (orchestrées par Broustet); Jeux de muses (Pillon); Rêve brisé (Turcon); Guitare d'Hawaï (Scotto); Lakmé; L'esprit de la liberté (Sousa). — 13 h. 30 : Informations, cours économiques, arrivée des navires au port de Dunkerque, cours des valeurs. — 15 h. : Récital d'orgue, par M. Jouglet, organiste de Saint-Etienne. Intermèdes de basson par M. Plessier, soliste de Radio-P.T.T.-Nord. Programme : Fantasia con imitatione (J.-S. Bach); Adagio (A. Johnson); Andante pastorale (J. Tomlinson); Sonate pour basson (Haendel); Interlude (Massenet); Prélude première symphonie (L. Vierne); Adagio de la Pathétique (Beethoven); Grave adagio, allegro, maestoso, 2e sonate (Mendelssohn); Invocation (A. Guilmant); Marche des prêtres d'Athalie (Mendelssohn). — 17 h. : Retransmission, depuis Strasbourg, de la musique de jazz donnée par l'orchestre, sous la direction de M. Roskam. — 18 h. : Concert de musique de chambre organisé par l'Association de Radiophonie du Nord, avec le concours du trio Radio-P.T.T.-Nord. Programme : Trio op. 65 (Dvorak); Deux arabesques pour piano (Debussy); Concerto pour violon (Lalo); Sonate pour violoncelle (Boccherini) ; Scherzo (Mendelssohn). — 19 h. : Disques : Jour de noces (Grieg); La Belle Hélène. — 19 h. 15 : Cours, communiqués, résultats du tirage des primes de la veille. — 19 h. 30 : Diffusion du Concert Européen Suisse : 1) Suisse alémanique : 20 minutes : Vieille marche suisse; Deux chansons anciennes (chœur d'hommes de Zurich); Musique de Festival; 2) Suisse italienne : 30 minutes : Canzano bambini ticinesi (les enfants tessinois chantent) (chœurs d'enfants, solistes, avec accompagnement d'instruments typiques du pays); 3) Suisse romande : 30 minutes : Sélection de la Fête des Vignerons, de Gustave Doret; Sélection de La Fête de Juin, de Jacques Dalcroze; Le ranz des vaches (chœur, orchestre et solis); 4) Suisse rhaeto-romanche : 10 minutes : Deux chansons en « romanche », exécutées par le Chœur d'hommes de Zurich; 5) Finale : 20 minutes : Deux chansons populaires, exécutées par le Chœur d'hommes de Zurich; Pot pourri de chansons suisses, orchestre et chœur d'hommes de Zurich; Le Cantique Suisse, de Zwissig (chœur final avec accompagnement d'orchestre). Trois studios situés dans les différentes régions linguistiques de la Suisse participeront à ce programme : Zurich, Genève et Lugano. — A l'issue de cette émission, vers 21 h. 30 : « Les grandes entreprises humaines à travers les âges : Angkor », causerie par M. Minet, architecte, professeur à l'Institut Catholique des Arts et Métiers. — 21 h. 45 : Informations. Disques. — 22 h. : Indication de l'heure. Résultats du tirage des primes. — 22 h. 5 à 22 h. 30 : Emission des adhérents : Chez l'horloger (Orth); La Comtesse Maritza ; Carnaval de Venise ; Chanson des heures (Xavier Privas); Chanson d'amour (Schubert); Cette heure où l'on s'aimait (Emmerechts); Areveleck (4e rapsodie arménienne) (Snoeck); Colonel Bogey (Kenneth-J. Allord); Les 28 Jours de Clairette; Valses de Mam'zelle Boy Scout (Goublier); Manon; La Fille du Tambour-Major; Florette, suite champêtre (Nestor Leblanc); Pavane, air du 16e siècle (Louis Ganne); Flottez drapeaux (Paradis).

RADIO-PARIS (1.724 m. 1). — 7 h. 45 : Musique enregistrée. — 12 h. : Causerie israélite. — 12 h. 30 : Orchestre : La Voluptueuse (Couperin); Les Papillons (Couperin); Concerto en ut mineur pour deux violons (Bach); Le retour au pays (Mendelssohn); Trio-sérénade en ré (Beethoven); Adagio du Septuor (Beethoven); Feuillets d'album ; Novelette (Schumann) ; Jocelyn (B. Godard); Petite suite (Bizet). — 16 h. 30: Cours d'anglais. — 18 h. 10 : Causerie agricole : « Une méthode hygiénique et économique d'élevage : la méthode d'élevage au rameau », par M. Messier, ingénieur agronome. — 18 h. 30 : Courrier des livres. — 18 h. 50 : Chronique des Assurances Sociales. — 19 h. : Causerie, par M. Albert-Emile Sorel : « Les grandes journées de la Révolution française : Le quatorze juillet ». — 19 h. 20 : Orchestre : Gracieux bambins (Guéjol); Cantilena (Grécourt); Le pas des grâces (Wachs); Sérénade lointaine (Van Parys); Dites-vous oui, dites-vous non ? (Strauss); Menuet (Valensin). — 20 h. : Idoménée (Mozart). — 20 h. 35 : Concert européen suisse (Zurich et Genève). — 21 h. 45 : Lectures littéraires, par M. Denis d'Inès, de la Comédie-Française : Pages de Jules Romains : « Les Copains ». — 22 h. 15 : Parejito (Boronat) ; O Tanagra (Seider) ; Tout petit (Hartush); Rose-Mousse (Bosc). — 21 h. 20 : Chronique gastronomique.

TOUR EIFFEL (1.445 m. 8). — 12 h. 30 : Concert colonial. Sextuor de clarinette de la Garde Républicaine ; Romance (Mendelssohn); Chorale variée (Foret); Habanera (Chabrier), etc. — 17 h. 45 : Journal parlé. — 19 h. 30 : Concert européen suisse.

POSTE PARISIEN (328 m. 2). — 12 h. 10 : Disques. — 12 h. 35 : Ce dont on parle (Bernards); Sérénade tzigane (Robert); Chant d'été (Sommersang); Souvenir d'Ukraine Black eyes (Ferraris); L'Acrobate; Romance et Czardas hongroises (Robrecht). — 13 h. 10: La Belle Hélène; Les Cloches de Corneville; Le Comte de Luxembourg; Miss Helyett; Mam'zelle Nitouche; Adieu, adieu (Benatzky). — 13 h. 40 : Extraits du film : Feerie du jazz. — 20 h. : Causerie musicale, par M. Louis Schneider, critique musical. — 20 h. 30 : Concert. Festival Georges Bizet : Ouverture de Patrie; L'Arlésienne; Carmen, chant et orchestre.

RADIO-STRASBOURG (345 m. 2). — 17 h. : Musique de jazz. — 18 h. : Musique de chambre de Lille. — 20 h. : Concert européen suisse.

RADIO-TOULOUSE (385 m. 1). — 17 h. : Danse. — 17 h. 20 : Guitare hawaïenne. — 17 h. 30 : Airs d'opéras-comiques. — 17 h. 45 : Accordéon. — 16 h. 15 : Mascarade (Lacome). — 18 h. 30 : Chansonnettes. — 19 h. 30 : Orchestres divers. — 20 h. : Fragments d'opéras. — 20 h. 15 : Orchestre viennois. — 20 h. 45 : Septième symphonie (Beethoven). — 21 h. 30 : Airs d'opéras. — 21 h. 15 : Extraits de films. — 22 h. : Récital d'orgue, etc.

NATIONAL (1.554 m. 4). — 12 h. : Récital d'orgue. — 12 h. 45 : Concert léger : Trois jours (Lotter); Suite miniature (Coates); Lazy Pete (Kersen); Guillaume Tell (Rossini); Rosa Mia (Guizar); Souvenirs de Verdi (arr. Worch); Le Garçon (Moucktoni); Un petit baiser à vous (Gay). — 15 h. 15 : Symphonie en do mineur (Beethoven). — 16 h. : Concert écossais : Iolanthe (Sullivan); Ballet suite (Rameau) ; Suite de danses nationales (Tchaïkowsky). — 16 heures 30 : Quatuor en mi bémol (Haydn); Novelettes (Glazounow). — 18 h. 30 : Musique pour orgue de Bach. — 20 h. : Variétés. — 21 h. 35 : Concert choral : Tintagel (Bax). — 22 h. 40 : Danse.

BRUXELLES (509 m. 3). — 12 h. : Manon Lescaut (Puccini). — 13 h. 10 : Concert. — 17 h. : Concert : Symphonie légendaire (B. Godart); Chant du printemps; Les Maîtres Chanteurs; Tableaux ukrainiens (Akimenko); Valse triste (Sibelius); Valse des fleurs (Tchaïkowsky). — 18 h. 45 : Joseph Haydn : Arietta en mi bémol majeur; Sonate en re majeur; Tema con variazoni en do majeur. — 20 h. : Orchestre symphonique : La Chauve-Souris; Les Erinnyes; L'Africaine; Aubade; Petites chansons (Crotto); Les deux pigeons. — 21 h. : Ali-Baba (Cherubini); Esquisses symphoniques (de Taye), etc.

PRAGUE (488 m. 6). — 16 h. 5 : Concert : Quatuor en sol mineur (Fibich); Premier quatuor en mi mineur (Smatana). — 18 heures 25 : Mélodies. — 18 h. 35 : Concert. — 19 h. : 30 : Concert européen suisse.

Changeur de fréquence avec étage H. F. accordé. Monoréglage absolu. 6 lampes · Modulation par lampe écran · Etalonnage direct sur le nom des Stations · Dynamique à trois tonalités.

PRIX IMPOSÉ : 2.250 F.

NOTICE ILLUSTRÉE FRANCO

ECHO 326

DOUBLE GARANTIE UNE BONNE MARQUE ET DE BONS AGENTS

GMR

223, Route de Châtillon - MONTROUGE (SEINE)

Agriculture Commerce Industrie

LE STOCKAGE DES BLÉS ET L'ORGANISATION DU REPORT

Nous avons, à plusieurs reprises, entretenu nos lecteurs des questions du stockage et du report d'une faible partie de la récolte sur la prochaine campagne, mesure qui, appliquée rapidement et avec ensemble, permettra d'alléger momentanément le marché et, finalement, de l'assainir. Dans notre dernière page agricole, nous signalions le bel effort poursuivi en ce sens par l'Union des Coopératives du Cambrésis et du Douaisis.

La direction des Services agricoles du Nord nous fait parvenir le texte de la circulaire ministérielle du 11 février dernier, qui précise les modalités d'application. La lecture convaincra les agriculteurs que les formalités sont ramenées au minimum, et, surtout, qu'ils ne courent aucun risque en cas de variation brusque des cours du blé.

Les nouvelles dispositions ont pour objet d'organiser l'achat, par le Gouvernement, des stocks de blé faisant l'objet des contrats de report.

Le service de l'Intendance, agissant au nom et par délégation du Ministre, est habilité à passer les marchés afférents à ces achats exclusivement avec les groupements agricoles ayant souscrit un contrat de report.

Deux opérations bien distinctes doivent donc être considérées :

1. La passation des contrats de report entre le Ministre de l'Agriculture et les groupements agricoles habilités ;

2. La passation des marchés proprement dits.

SOUSCRIPTION DES CONTRATS DE REPORT

Il convient donc, tout d'abord, d'engager les groupements à organiser le report et s'ils ne l'ont déjà fait, à souscrire un contrat de report.

Vous voudrez bien, à ce sujet, vous référer aux dispositions réglementaires relatives au report, publiées au « Journal Officiel » du 13 octobre 1932 et à ma lettre-circulaire du 14 novembre 1932.

Aux termes de ces dispositions, les contrats de report peuvent être souscrits par tous les syndicats, sociétés et associations agricoles régulièrement constitués.

Les producteurs de blé, membres individuels d'un groupement signataire du contrat de report doivent, s'il désirent collaborer à l'opération du report, et bénéficier de la prime y afférant, souscrire un engagement individuel de report pour la quantité de blé qu'ils conserveront à la ferme.

Les contrats de report peuvent également être passés par les coopératives agricoles pour des quantités de blé effectivement logées dans les magasins ou silos coopératifs. Dans ce cas, les coopératives qui détiennent le stock de blé à reporter n'ont pas à joindre à leur demande, les engagements individuels souscrits par leurs adhérents.

Si les coopératives souscrivent un contrat de report pour du blé encore détenu chez leurs adhérents, elles doivent, suivant la règle générale, joindre les engagements de reports.

Quelle que soit la date d'approbation des contrats de report, ceux-ci prendront date du 1er octobre 1932, conformément au cahier des charges réglant des dispositions du report. La prime allouée par quintal reporté jusqu'au 30 septembre 1933 sera donc de 9 fr. 83.

D'autre part, les coopératives agricoles ayant souscrit précédemment des contrats de stockage et de vente échelonnée (décret du 6 septembre 1930 et cahier des charges du 21 juin 1932), peuvent également passer un contrat de report pour une quantité de blé faisant l'objet d'un contrat de stockage en cours d'exécution ou pour une quantité de blé ayant fait précédemment l'objet d'un contrat de stockage, mais dont la vente a été ajournée par autorisation ministérielle.

Deux cas sont, en effet, à considérer :

a) La coopérative a obtenu précédemment, du Ministère de l'Agriculture, l'autorisation de surseoir à la vente d'une certaine fraction de son stock (conformément à la circulaire du 22 novembre 1932) et désire souscrire un contrat de report pour cette quantité.

Dans ce cas, quelle que soit la date de signature du contrat de report, il prendra date à l'expiration du trimestre pendant lequel la fraction du stock devrait être vendue conformément au contrat de stockage

b) La coopérative désire transformer un contrat de stockage en cours d'exécution, en un contrat de report pour tout ou partie du blé stocké.

Dans ce cas, la coopérative résiliera son contrat de stockage, et la prime de report afférente au contrat de report sera allouée à dater de la résiliation du contrat de stockage.

Si le contrat de report souscrit porte sur une quantité inférieure au stock qui faisait l'objet du contrat de stockage résilié, la coopérative conserve la faculté de passer un nouveau contrat de stockage pour la différence.

Je vous rappelle, d'une façon générale que, pour la souscription des contrats de report, les groupements ont à joindre, aux demandes de contrat qu'ils sont tenus de vous adresser pour avis, les pièces suivantes :

1. **Contrat.** — Il doit être produit en double exemplaire, sur papier timbré à 3 fr. 60, selon les termes prévus à l'annexe I du cahier des charges. Le groupement indiquera notamment le régime légal sous lequel il est constitué. Il choisira, pour le paiement de la prime de report, l'un des trois modes de paiement prévus à la fin du contrat ;

2. **Statuts légalisés.** — Un exemplaire des statuts, signés par le Président et légalisés ;

3. **La délibération** du Conseil d'administration autorisant le groupement à souscrire un contrat de report ;

4. **Des renseignements** sur l'activité du groupement, permettant de juger si les quantités souscrites répondent bien effectivement à l'importance du groupement : date de fondation, le nombre de sociétaires, éventuellement l'importance des opérations d'achat et de vente faites par le groupement ;

5. **La liste,** sur papier libre, des adhérents ayant pris l'engagement d'effectuer un report, avec les indications prévues sur cette liste (annexe II du cahier des charges du 12 octobre 1932). La liste doit être adressée en trois exemplaires, dont l'un est conservé par le groupement, les autres joints au dossier ;

6. **Les engagements** de report souscrits par les producteurs individuellement, établis sur papier libre.

Ces deux dernières pièces ne sont pas demandées aux coopératives, pour des contrats portant sur des blés effectivement logés dans leurs silos ou magasins.

BOURSE DE PARIS DU 2 MARS 1933

PARQUET COMPTANT

VALEURS	C. préc.	C. du J.
3 % perp	77 10	77 55
3 % amort.	82	...
3 1/2 % am.	83 25	...
4 % 1917	86 60	87 05
4 % 1918	86 80	87 30
5 % 1920	118 35	118 70
4 % 1925	105 30	105
4 1/2 % 1932 A.	90 80	91 ·0
4 1/2 % 1932 B.	81 85	92 80
Cais.aut. 4 1/2	931	942
Ch. F. Et. 4 %	361	365
— 5 %.	410	403
P.T.T. 5 % 28.	491 50	491 50
— 4 1/2 % 29.	467	460
Bons du Tr.		
5 % 1924	746 50	745 50
7 % 1926	546	544
Crédit Nal		
5 % 1919	593	594
5 % 1920	529	527
6 % 1921	522	525
Juillet 1922	527	527
Janvier 1923	512	512
Juin 1923	525	525
Janvier 1924	544	542
Dép. N.6% 21	512	512
Banq. d. F.	11500	11580
Soci. Génér.	1078	1083
Ch. F Nord	1400	1405
— Est	776	784
— Lyon	1014	1010
— Midi	834	835
— Orlé	945	972
Métropolitain	1241	1243
En. El. N. F.	625	640
Thom. Houst	350	362
Nord-Est	512	524
Tréfil. Havre	490	485
Courrières	352	354
Lens	450	450
Boléo	63 50	65
Kuhlmann	526	530
Russe consol.	3 97	3 95
Russe 1906	1 85	1 80
Turc unifié	29 25	29 50
Royal Deuch.	14000	13910
Sucr. Egypt.	469	470

PARQUET COMPTANT

VALEURS	C. préc.	C. du J.
El. Lille-R.-T.	200	203
El. G. du No.	651	652
Elect. Paris	1060	1070
Cot St-Quent	203	...
Ind. Linière	68	69
Le Blan et Cie	372	374
Saint-Frères	180	180
A de France	200	...
Ac Longwy	348	346
Ac. du Nord	230	230
A Sam-Mse	975	975
Arbel	365	361
Chan. France	71	62
Cons. Nd Fr.	760	...
Constr. Méc.	260	262
Fives-Lille	1004	885
Jeumont act.	494	500
F B M C.	1200	1210
Den.-Anzin	1165	1184
Louvroil	1150	1150
Schneider	1373	1380
Sen.-Maub.	817	800
Béthune act.	5450	5420
— (10e).	540	540
Aniche	1812	1830
Anzin	1200	1205
Blangy	620	625
Carvin	1431	...
Dourges	1172	1173
Ligny-l-Aire	52	55
Maries	541	547
Ostricourt	1250	1255
Vicoigne	595	608
Lille Bonn. p.	808	800
— o.	465	450
Kali Ste-T. 10.	1475	1500
Saint-Gobain	1309	1309
Verr Aniche	...	...
Cim. Franç.	3150	3155
Cim. Boulon.	190	...
Cl. O. Ste-B.	3330	3280
Bokanowski	125	125
Poliet Cha.	674	695
Peugeot	275	278
Mars d. créd.	593	...
Zincs Silésia	82	85
Egypta unif.	67 60	67 60
Japon 1907	38 50	40 50

BANQUE COMPTANT

VALEURS	C. préc.	C. du J.
Albi	450	458
Bruay	2235	2220
— (10e)	227 50	226 50
Clarence	286	284
Ekatérina	37	40 50
Liévin	7900	7900
La Lucette	103	101
Astur. Mines	105	106
Vieill. Mont.	1305	1300
Tubize	301	301
Astra Rom.	62 50	63 50

PARQUET TERME

VALEURS	C. préc.	C. du J.
Banq. de F.	11500	11580
Créd. Fonc.	4665	4715
Credit Lyon.	2105	2165
Banq Paris	1523	1534
Un. Paris	395	412
C Nat. d'Es.	1104	1129
Pennaroya	268	271
Créd. Pétro.	73	72
Gafsa	397	398
Voitures	159	170
Citroën	490	493
Say	1840	1848
Fonc. Egypt.	1800	1840
Central Mine.	1306	1327
Montecanini	143	148
Norv. Azot.	757	764
Lautaro Nit.	42	43 50
Wag.-Lits	70	71
Rio-Tinto	1266	1275

BANQUE TERME

VALEURS	C. préc.	C. du J.
Caoutchoucs	93 50	92 25
Chartered	71	72 25
Concordia	39 50	39 75
De Beers ord.	412	410
Goldfields	189	190
Huil. da Pét.	295	295
Jagersfont	97 75	99
Liévin	264	265
Malacca ord.	78	79
Mexic. Eagle	34	33
Randmines	456	452 50
Shell Transp.	186	182 50
Silva Plana	40	38
Tanganyika	77	76
Tharsis	252 50	263

OBLIGATIONS. — Ville de Paris : 1871, 401 ; 1875, 498 ; 1876, 500 ; 1892, 281,50 ; 1894-96, 286,50 ; 1898, 329 ; 1899, 328 ; 1904, 333 ; 1905, 415 ; 1910, 2 3/4, 303 ; 1910 3 %, 290 ; 1912, 266,50 ; 1923 6 %, 506 ; 1924 6 %, 508 ; 1928 5 %, 940 ; 1929 4 1/2 %, 935 ; 1930 4 % 845 ; 1930 4 % lots, 878 ; 1931, 875.

Communales : 1879, 2,60 %, 519 ; 1880, 520; 1891, 313 ; 1892, 390 ; 1899, 347 ; 1906, 365 ; 1912, 190 ; 1926 (Fonc. et Com.), 651 ; 1931, 897.

Foncières : 1879 3 %, 515 ; 1883, 305 ; 1885, 347 ; 1895, 370 ; 1903, 380 ; 1909, 192 ; 1913 3 1/2, 392 ; 1913 4 %, 445.

Panama : 125.

CHANGES : Londres, 86,75 ; New-York, 25,325 ; Belgique, 356,00 ; Espagne, 211,375 ; Hollande, 1.024,75 ; Italie, 129,60 ; Suisse, 494,25.

BOURSE DE LILLE DU 2 MARS 1933

CHARBONNAGES

VALEURS	C. préc.	C. du J.
Albi	466	...
• Part.	410	...
Aniche	1824	1817
Anzin	1215	1216
Béthune	5450	5435
• 10e.	544	536
Blangy	630	...
Bruay	2245	2245
• 10e.	228	227 50
Carvin	1435	1434
Clarence	288	...
Com. Fourch.	350	...
Courrières	351	351
Crespin	80	75
Dourges	1175	1175
Escarpelle	2810	2820
Frankenholz	190	180
Gouy-Servins	118	...
Lens	455	451
Liévin	260 50	264
• c. 30 ac.	7925	8000
Ligny-lez-Air.	70	...
• Part.	45	...
Maries 70e.	542	540
Nord d'Alais	290	...
Ostricourt	1268	1256
Thivencelles	117	120
Vendin	11	...
Vicoigne	610	612

METALLURGIE

VALEURS	C. préc.	C. du J.
Bl.-Misser	51 50	...
Aciér. Franç.	180	...
Ac. Longwy	348	346
Aciér. Nord	236	228
Sam. at Ms.	970	975
Etabl. Arbel	355	355
Chant. Fr.	65	...
At. C. N. Fr.	678	675
B. St-Vaast	300	302
Constr. Méc.	262	262
Delat-Frouart	330	330

VALEURS	C. préc.	C. du J.
Den.-Anzin	1165	1181
Escaut Capi.	625	...
Fives-Lille	999	994
A. Léonard s.	262	260
• Part.	1150	1105
Mar. et Hom.	465	466
Nord et Est	520	522
Mat. Fr.-Bel.	1180	1197
Jeumont	500	500
• Part.	1370	1390
Tréf. Lens	690	...
Louv. et Rec.	1140	1155
Peugeot	275	...
Ryo-Catlean	...	...
St-Am. (F.-L.)	1371	...
Sen. Maub.	824	817

PETROLES

VALEURS	C. préc.	C. du J.
Bustenart	...	...
Cr. G. d. Pe.	87	76
Dabrow Cap.	4	...
Fr.-Polon.	85	80
Grabownika	38	38
• Part.	500	...
Lille-Bonnier.	462	450
• prior.	805	805
Pechelbronn.	310	...
Raf. Pét. Nd.	101	27
Silva Plana	22	23
• Part.	205	195

INDUSTRIES TEXTILES

VALEURS	C. préc.	C. du J.
Etab. Agache	291	291
Comp. Linier.	75	...
Cot. St-Quent.	242	...
Czentochovi.	162	165
Fil. Filet. Fr.	280	278
Filat. d. Nd.	55	...
Industr. Text.	681	681
• jouis.	358	350
Le Blan	375	375

VALEURS	C. préc.	C. du J.
Lyon soie ar.	469	470
Saint Frères	183	183
Tiberghien	367	367

VALEURS DIVERSES

VALEURS	C. préc.	C. du J.
Bq Gén. Nd.	220	217
Créd Nd.ex.cp	465	465
Solinest	110	115
Un. d. Mines	202	205
Elec. L.-R.-T.	205	204
Art. F. et L.	507	510
Béthunoise	635	631
El. et G. Nd.	660	655
El Nd-Ouest	796	804
En. El. N. F.	628	630
Hersin-Coup.	490	492
Billy-Mon. A.	393	395
Billy-Mon. P.	3000	...
Cim. Boulonn.	182	170
O. C. H. d. N.	650	...
C Franç. (n.)	3190	3190
Mat. C. Lois.	199	202
Poliet-Chaus.	675	678
Tuil. Beauv.	700	...
Engr. Auby	104	104
Engrais Novo.	9 25	...
Gl. Verr. sp.	2470	490
Kal. Ste-Th.	1495	1505
Kuhlmann	532	532
Bla. Comines.	20	...
Saint-Gobain	1325	1312
U. Libercourt	151	...
Gl. An. anc.	490	...
Asturienne	107	106
La Lucette	105	...
Mokt el Had.	3250	...
Tekkab	700	...
Zinc Silésie	115	115
Béth. d'Alim.	255	255
Bras. C.N.F.	274	274
Motte-Cord.	1315	1320
Falc. St-Am.	1010	1010
Peyrissac	230	230

OBLIGATIONS : Département du Nord 1892, 310 ; 1921, 510 ; 1923, 590 ; 1926 (janv.-juillet), 542 ; 1926 (mars-septembre), 543 ; 1927 (mars-septembre), 549 ; 1927 (avril-octobre), 1.775 ; 1926, 448 ; Département du Pas-de-Calais 1926, 540 ; 1927, 542 ; 1929, 970; Tourcoing 1898, 496 ; Crédit National 1920, 529 ; 1922 (fév.-août), 528 ; 1922 (janvier-juillet), 515 ; 1923 (février-août), 523 ; 1923 (avril octobre), 546 ; Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing), 915 ; Artésienne de Force et Lumière, 7 %, 940 ; Electrique du Nord-Ouest 5,50 %, 935 ; Biache-Saint-Vaast, 1912, 305 ; Cocart (Etabl.), 6 %, 889 ; Denain et Anzin 4 %, 943 ; Espérance (Usines de l'), 1912, 380 ; Fabrique de fer de Maubeuge 1920, 500 ; Forges et Aciéries du Nord et de l'Est 1908, 810 ; Plat (Les Fils de) 6,30 %, 895; Pont-à-Vendin (Soc Métallurg. de), 5 %, grande de grande grande gran Grandeuu 405 ; Senelle-Maubeuge, 4 % 2e série, 705 ; Glorieux et De Pierrepont 7 %, 710 ; Industrielle Lainière 7 %, 355 ; Le Blan et Cie 7 %, 485 ; Nicolle (Etabl. L.), 7 %, 780 ; Baignol et Farjon 1928, 427 ; Brasseries Joseph Vandame 7 %, 510 ; Eglises dévastées (Group. de Reconst.) 1928 8 %, 970; 1928 5 %, 855 ; Industrielle et Agricole de la Somme 6,50 %, 330 ; Tuileries de Beauvais 7 %, 880 ; Tuileries du Nord et du Pas-de-Calais, 905 ; Union Financière du Nord et de l'Est, 5,50 %, 998 ; Verrer. et Manuf. de Glaces d'Aniche 7 %, 735 ; Houillères du Nord et du Pas-de-Calais 6 %, 503 ; Aniche 1903, 445 ; 1906, 440 ; Béthune 1903, 411 ; 1912, 415 ; Courrières 1925, 812 ; Crespin-Nord (1re hypoth.), 500 ; Drocourt 1905-1911, 416 ; Escarpelle 1904-1907-1909, 397 ; Liévin 1926, 524 ; Ostricourt 1905, 396 ; Vicoigne 1901, 600.

COUPONS ANNONCÉS

1er Mars. — Tramways de Lille et banlieue (act. cap. anc.), n° 46; coupon net à payer nom., 37,80; port., 36,12 — (Action jouissance), n° 17; coupon net à payer, nom. 16,80; port., 16,39.

PASSATION DES MARCHÉS

Le principe de la nouvelle opération est très simple.

Le blé faisant l'objet du contrat de report est vendu par marché, de gré à gré, à l'administration de l'Intendance traitant pour le compte et par délégation du Ministère de l'Agriculture. Les marchés sont établis dans la forme prévue (sur papier timbré à 3 fr. 60 ; voir modèle annexé au décret).

Prix de base du marché. — Le prix de base servant à l'établissement du marché. Si le marché est signé un jour où la Bourse est fermée, on prendre le cours de la cote officielle du jour qui suivra la signature. Ce prix d'achat s'entend pour de la marchandise livrable sur wagon départ, quel que soit le lieu où la livraison est effectuée.

Toutefois, le prix d'achat ne pourra pas être inférieur à 109 francs, cours de la cote officielle à la date du 10 février 1933, date de la publication du décret.

Les groupements ont donc l'assurance qu'en tout état de cause, même si les cours accusaient un fléchissement, le prix de base du marché ne serait pas inférieur à 109 francs.

Par contre, si, le jour où leur marché est signé, la cote officielle est supérieure à ce minimum, c'est le cours le plus élevé qui sera adopté comme prix de base du marché.

Faculté de résiliation avant le 30 septembre 1933

Le blé est conservé, en principe, jusqu'au 30 septembre 1933, mais si, avant cette date, les cours accusent une hausse de 5 % (calculée sur la moyenne de 10 cotations consécutives) par rapport au prix d'achat, les marchés peuvent être résiliés soit à la demande du Ministre de l'Agriculture, soit à la demande du groupement lui-même.

Les contrats de report sont résiliés en même temps que les marchés, et les groupements et producteurs individuels, ainsi libérés de leurs engagements, peuvent vendre le blé.

Dans ce cas, la prime de report est payée au prorata du nombre de mois pendant lesquels le blé a été conservé dans les conditions prévues à l'art. 9 du cahier des charges du 12 octobre 1932.

Dans le cas de résiliation anticipée, les groupements pourraient également, s'ils ne voulaient pas vendre tout leur stock, souscrire un nouveau contrat de report et un nouveau marché,

Cette faculté leur est accordée jusqu'au 31 mai 1933, aussi longtemps qu'avant cette date le Ministre de l'Agriculture, jugeant les cours encore insuffisants, acceptera les marchés.

Remarque importante. — En cas de mauvaise conservation du stock, dûment constatée, à la demande du groupement, par les agents du contrôle du Ministère, le contrat sera résilié de plein droit, à moins que le groupement n'obtienne, sur sa demande, l'autorisation de remplacer le blé de mauvaise conservation par une même quantité de blé sain, loyal et marchand.

Résiliation ou reconduction au 30 septembre 1933. — Au 30 septembre, date d'expiration des contrats de report et des marchés, plusieurs hypothèses sont à envisager :

a) Le cours moyen de la cote officielle, pendant le mois de septembre 1933, est supérieur au prix de base du marché augmenté de 5 %. Dans ce cas, le marché est résilié de plein droit, le groupement vend son blé ou le laisse vendre à ses adhérents. Il bénéficie de la prime de report, dans les conditions indiquées ci-dessus.

b) Si le cours moyen de la cote officielle, en septembre, n'est pas supérieur au prix de base majoré de 5 %, deux solutions peuvent être envisagées, au choix du Ministre de l'Agriculture.

Il peut, tout d'abord, proroger le marché jusqu'à une date fixée par lui, et, au plus tard, au 31 décembre 1933.

Ou bien, au contraire, s'il ne demande pas la prorogation, le marché prend fin à la date du 30 septembre.

En tout état de cause, si à l'expiration définitive du marché, la plus-value de 5 % n'est pas acquise, le Ministre pourra décider, soit de verser au groupement une différence de prix par quintal égale à la différence entre le prix d'achat et le cours moyen de la cote officielle pendant les 30 jours qui précèdent la résiliation, soit de faire prendre livraison du blé par l'Intendance, au prix fixé et dans les conditions matérielles prévues au marché.

Les sommes dues au groupement, soit pour paiement des primes de report, soit pour paiement des blés, sont encaissées selon le mode choisi par eux et indiquées sur les marchés et contrats.

Les groupements agissant pour le compte de producteurs, signataires d'engagements de report, devront ristourner les sommes encaissées au prorata des quantités de blé conservées par chacun des adhérents, après avoir déduit les dépenses nécessaires à l'exécution des contrats et marchés.

Les marchés seront adressés en même temps que les contrats de report et les pièces justificatives si ceux-ci n'ont pas été envoyés antérieurement, au Ministère de l'Agriculture (service de stockage).

H. QUEUILLE.

GAINS intéressants pouvant être réalisés à la Bourse rapidement — AVEC PETIT CAPITAL —

Service circulaires sur demande
Renseignements sur toutes valeurs
Avances sur titres cotés et non cotes
COMPTOIR FINANCIER POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
91, rue Monceau, PARIS

L'ORGANISATION DU MARCHÉ DU BLÉ

M. Edouard Daladier et M. Queuille, ministre de l'Agriculture, ont reçu hier matin le préfet d'Eure-et-Loir ainsi que les parlementaires et les présidents des associations agricoles de ce département qui venaient les entretenir de la question du blé.

En conclusion d'une très longue conversation, le ministre de l'Agriculture a déclaré qu'il allait soumettre à ses collègues des finances et du budget un projet de décret modifiant celui pris en application de la loi relative à la défense du blé.

Cette modification aurait pour effet d'assurer aux bénéficiaires des contrats de report, dont l'importance peut du reste être sensiblement augmentée, le prix minimum fixé.

Le ministre de l'Agriculture a déclaré, en outre, aux délégués, qu'il allait déposer à bref délai et en vue de la récolte prochaine un projet de loi tendant à l'organisation du marché du blé.

L'ASSURANCE CONTRE LA GRÊLE

En vertu des nouvelles dispositions de la loi de finances du 31 mars 1932, l'assurance contre la grêle va s'imposer de plus en plus aux cultivateurs. En effet, les allocations qui étaient jusqu'ici accordées lors des sinistres, seront progressivement réduites, puis supprimées au cours des cinq prochaines années pour les agriculteurs non assurés. Il en sera de même pour les remises d'impôts.

Les agriculteurs pourront s'assurer de la manière la plus économique en créant des sociétés d'Assurances Mutuelles contre la grêle. Ces sociétés qui n'ont ni capital, ni personnel coûteux à rémunérer, exercent en outre une action modératrice sur le risque et répriment très efficacement la fraude. De plus, la loi accorde à ces organismes des avantages variés d'ordre pecuniaire. Ils peuvent profiter de subventions de 1er établissement et de subventions pour l'accroissement ou la reconstitution des réserves. De plus, les Caisses de Crédit Agricole peuvent leur accorder des prêts avec des bonifications spéciales d'intérêt.

Pour encourager les petits agriculteurs à souscrire des polices grêle, la loi du 31 mars a institué en leur faveur des allocations destinées à alléger le poids de la cotisation.